

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2022**

## REUNION PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2022

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL siège au bureau en qualité de secrétaire.

Mme la Directrice générale provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H35'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 27 janvier 2022 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Monsieur le Gouverneur, Monsieur Roland LÉONARD et Monsieur Yves DERWAHL.

M. LE PRESIDENT. – M. RASSAA ? M. DELREZ, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. DELREZ, Conseiller provincial (en visioconférence). – Pas d'excusé. Je pense que Rafik va arriver.

M. LE PRESIDENT.- M. VANDEBURIE m'a prévenu, il aura cinq minutes de retard.

Mme GAILLARD, Conseillère provinciale (en visioconférence) – M. le Président, j'ai deux excusées, Mme FRANCOIS et Mme HAUREGARD.

M. LE PRESIDENT.- M. CAPPÀ ?

M. CAPPÀ.- Pas d'excusé.

M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET.- Tout le monde est présent.

M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE ?

M. LEJEUNE.- Complet.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

**I.- Ordre du jour****II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président.**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour ainsi que l'ordre du jour des questions d'actualité. Ceux-ci vous ont aussi été transmis aussi bien entendu par email.

Vous trouverez également sur vos bancs, le bilan des actions provinciales à mi-législature 2018-2021. Celui-ci sera également disponible sur le portail du Conseil provincial, afin que chacun puisse en prendre connaissance et poser d'éventuelles questions sur ce document lors de notre séance du 24 février prochain.

Je vous informe également que Monsieur Michel NEUMANN m'a notifié, par courriel, sa démission de son mandat de Conseiller provincial avec effet en date du 10 janvier 2022. Je vous invite à en prendre acte.

Son suppléant issu du district d'Eupen sera installé lors de notre séance du 24 février prochain.

Enfin, je vous rappelle de bien vouloir allumer votre micro lorsque je vous donne la parole et de le couper à la fin de votre intervention.

**IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2021. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(M. Irwin GUCKEL , Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2021).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

**V.- Communication du Collège provincial.**

**Document 21-22/158 : Communication du Collège provincial relative aux actions de solidarité de la Province de Liège en faveur des communes et des citoyens sinistrés à la suite des inondations des 14 et 15 juillet 2021 – Actualisation au 20 janvier 2022.**

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé.

## SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2022

Vous trouverez sur vos bancs, une communication du Collège provincial relative à la deuxième actualisation des actions de solidarité de la Province de Liège en faveur des citoyens et des communes sinistrés à la suite des inondations des 14 et 15 juillet 2021.

Ce document est également disponible sur le portail du Conseil provincial depuis le 20 janvier.

Est-ce qu'une personne souhaite intervenir par rapport à ce document ? M. VANDEBURIE. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. VANDEBURIE, Chef de groupe (à la tribune).- Bonjour tout le monde, veuillez m'excuser pour mon léger retard. Je m'étonne tout de même de ne pas avoir de vraie communication du Collège sur ce point. Je pense que ça vaut la peine pour les citoyens et en particulier pour les citoyens sinistrés. S'il n'y a pas l'objet de débat aujourd'hui, j'aimerais que le point soit abordé lors d'une prochaine commission à tout le moins et qu'on m'en garantisse le fait qu'il soit porté à l'ordre du jour d'une commission.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. M. LEJEUNE, vous avez la parole.

M. LEJEUNE, Chef de groupe (de son banc).- Je voulais réagir de la même façon, c'est que le point puisse être abordé lors d'une prochaine Commission.

M. LE PRESIDENT.- Il n'y a pas de souci, c'est ce que j'espérais pouvoir vous dire après vos interventions c'est que ce point sera examiné lors de la première commission au mois de février.

## VI. Questions d'actualité

**Document 21-22/A07 : Question d'actualité conjointe de deux membres du Conseil provincial relative au télétravail.**

**Document 21-22/A08 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'octroi d'une prime d'attractivité pour les infirmier-ières.**

**Document 21-22/A09 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la grève du 17 janvier 2022 à l'école du Département des Sciences de la Motricité.**

**Document 21-22/A10 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à un plan d'embauche et d'investissement aux départements santé et motricité de la Haute École de la Province de Liège.**

**Document 21-22/A11 : Question d'actualité de plusieurs membres du Conseil provincial relative aux actions de l'enseignement provincial contre la précarité menstruelle.**

**Document 21-22/A12 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'aide aux maraîchers de la Province de Liège.****Document 21-22/A13 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la vente du site des Grimonprès à Fléron.**

M. LE PRESIDENT. – Point 3 de l'ordre du jour actualisé.

Vous trouverez sur votre banc l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte sept points.

Je me permets de vous rappeler que, conformément à notre ROI, « après développement de la question par son auteur, un membre par groupe politique peut intervenir sur la question, le Député concerné prend ensuite la parole pour la réponse. À l'issue de la réponse, l'auteur ou le coauteur peut exprimer sa réaction pendant une durée n'excédant pas deux minutes. »

Pour la première question référencée 21-22/A07, je donne la parole à Mme Caroline LEBEAU. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme LEBEAU, Conseillère provinciale (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues.

Depuis mars 2020, nos habitudes de vie et de travail ont changé à la suite de la crise du coronavirus. Le télétravail est arrivé du jour au lendemain sans crier gare. Bon nombre de travailleurs et de sociétés, y compris les plus réfractaires, ont dû s'y mettre.

Au-delà du bilan qu'on pourrait en tirer, le télétravail généralisé nécessite d'adapter les mentalités. Les experts annonçaient son arrivée pour 2030, mais la pandémie en a décidé autrement.

Deux ans plus tard, avec au début parfois beaucoup d'ingéniosité, le télétravail est devenu une certaine norme avec son lot d'avantages et d'inconvénients. Dans le monde des sociétés privées, de nouvelles politiques de travail sont mêmes nées et mises en place avec ou sans ce fichu virus.

Lors du dernier Conseil Provincial, le CDH avait posé une question sur comment se passait le télétravail au sein des départements de la Province de Liège ? Une réponse décevante, pauvre en chiffre et sans vision claire avait été donnée par Monsieur le Député. Une question similaire avait été envoyée par mail par le groupe Ecolo et la même morne réponse avait été donnée.

Le triste constat que l'on peut tirer à l'aune de ces informations, c'est que visiblement un véritable suivi et respect de cette norme n'a pas été fait. Nous ne nous adressons évidemment pas au service informatique de la Province, que nous saluons au passage pour le bon travail effectué et leur disponibilité. Nous nous interrogeons aujourd'hui sur le manque de volonté et de pro activité de la Province de suivre ces directives et de rentrer dans une nouvelle ère.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2022**

Bien sûr, vous allez nous ressortir votre projet pilote qui commence maintenant, 2 ans plus tard, un peu comme les carabiniers d'Offenbach. Comme si certains suivis et améliorations n'auraient pas déjà pu être apportés sur les deux années que nous venons de passer.

Aujourd'hui, avec la mesure du télétravail qui est prolongée, nos questions sont les suivantes : à ce jour combien de personnes sont en télétravail par département et quelles sont les raisons qui empêchent les personnes qui ne le sont pas ?

Merci pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Je vous rappelle qu'un membre par groupe politique peut intervenir pendant 2 minutes maximum.

Pas d'intervention. J'invite Monsieur Luc GILLARD, Député provincial – Président, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial – Président.

M. GILLARD, Député provincial–Président (à la tribune).- Merci M. le Président. Parfois il faut du courage pour se répéter.

Monsieur Conseiller, Madame et Monsieur les Conseillers provinciaux, Chers Collègues.

Je vous remercie pour votre question. Avant toute chose je me permets d'être clair, votre question laissant sous-entendre le contraire, l'administration de la Province de Liège respecte bien les mesures prises par le CODECO et ce depuis le début de la pandémie en mars 2020.

C'est donc conformément à celles-ci qu'en matière de télétravail, les agents dont les fonctions le permettent à alterner prestations en télétravail et en présentiel quand c'est nécessaire.

Les Directeurs généraux ont mis en place, sous l'impulsion de Madame la Directrice Générale provinciale, n'est-ce pas Marianne, dans le strict respect des prescriptions gouvernementales, une organisation prévoyant une présence minimale et suffisante sur site pour assurer la nécessaire continuité des services.

Rappelons que le télétravail est obligatoire pour autant qu'il soit possible et conciliable avec la nature de la fonction, ce qui nécessite dès lors, d'une part, que les tâches soient réalisables à distance et, d'autre part, que le travailleur dispose des outils nécessaires pour ce faire.

Lors de notre dernière séance, nous avons évoqué l'effort budgétaire mis en œuvre pour fournir l'équipement informatique nécessaire à la pratique du télétravail.

Abordons à présent le nombre d'agents provinciaux actuellement en télétravail, ceci vous tenant particulièrement à cœur.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2022**

Au cours de la deuxième semaine de janvier, en moyenne, chaque jour, 316 agents ont télétravaillé.

Une approche par analyse des tâches liées aux différents métiers détermine la possibilité ou non de pratiquer le télétravail. Je n'ai pas envie de faire des blagues mais vous vous doutez qu'un chauffeur ou une auxiliaire professionnelle en télétravail c'est quand même un peu compliqué...

On peut considérer que le profil le plus souvent compatible avec le télétravail concerne les agents administratifs, soit environ 1.000 membres du personnel provincial non enseignant. La nature des tâches inhérentes aux autres catégories de personnel est la plupart du temps difficilement conciliable avec le télétravail.

Au sein des secteurs qui comptent le plus de personnel administratif (Direction générale provinciale, Direction financière provinciale, Direction générale transversale), en moyenne entre 36 et 41 % d'agents ont effectué leurs prestations en télétravail. Ce pourcentage se situe entre 13 et 23 % dans les secteurs qui occupent majoritairement d'autres catégories de personnel.

Le nombre d'agents présents sur site est limité au personnel indispensable pour assurer le fonctionnement des services. Le pourcentage de présence sur le terrain est, dès lors, à relativiser tenant compte de l'absentéisme important essentiellement lié à la pandémie, congés de maladie et de quarantaine.

Concernant les raisons ne permettant pas le télétravail, elles sont multiples : tout d'abord, la nature des tâches réalisées ne sont pas toutes " télétravaillables ", néologisme à la con ; si les tâches le permettent, il faut aussi naturellement disposer des outils indispensables ; la continuité des services doit être assurée. Il est donc impératif de prévoir une présence minimale et suffisante dans chaque service.

A noter encore, la possibilité pour les agents autorisés à télétravailler de solliciter des moments de retour sur le lieu de travail, dans le but de promouvoir leur bien-être psychosocial et l'esprit d'équipe ou encore parce qu'ils ne disposent pas à leur domicile de conditions de travail propices à la concentration.

On connaît à présent les limites des réunions en visioconférence, moins efficaces en termes de créativité ou au niveau relationnel, gestion du temps de parole difficile, problèmes techniques et de connexion fréquents...

Les travailleurs estimés les plus fragiles ont été conviés à une visite auprès de la Médecine du travail en vue d'envisager soit le télétravail, le cas échéant à temps plein, soit un aménagement des conditions de travail.

A noter que ces derniers mois, on observe au sein de nos services une volonté accrue de retour plus régulier sur le lieu de travail.

## SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2022

Si le télétravail s'impose dans le contexte sanitaire et est, par ailleurs, devenu incontournable pour avoir démontré des bénéfices en termes notamment de mobilité, de concilier vie privée et vie professionnelle ou encore de productivité, il n'est cependant pas la panacée universelle en terme d'organisation de travail et comporte aussi des risques et des inconvénients tant pour les travailleurs que pour les employeurs.

Des études réalisées sur le sujet montrent que la fréquence du télétravail constitue un enjeu majeur. En effet, au-delà de deux jours par semaine ou de 50 % du temps de travail, l'impact sur la productivité et la qualité de la vie privée - vie professionnelle diminuerait.

Le télétravail intensif peut également avoir des effets préoccupants sur la santé physique et psychologique du télétravailleur. Travailler depuis la maison peut provoquer de l'inconfort, ergonomie, conflit privé-professionnel, j'ai l'impression de me répéter... Travailler seul chez soi toute la journée et plusieurs jours d'affilée ne convient pas à tout le monde. En effet, l'isolement constitue un risque pour la santé psychologique de l'agent.

Enfin, à l'heure où les coûts énergétiques explosent, les frais, chauffage, éclairage, etc liés à une présence permanente au domicile en télétravail peuvent impacter l'attrait pour le télétravail. Et c'est là que je veux faire une petite diversion : pourquoi avons-nous envisager de faire un projet pilote. C'est justement pour, et non pas comme aujourd'hui sous la contrainte mais plutôt sans une dynamique positive, c'était d'évaluer tous les effets bénéfiques mais aussi tous les effets négatifs. Et malheureusement, et ce n'est pas un souhait ni personnel, ni personnel de l'institution que je représente de trainer ni de gagner du temps mais au contraire la situation sanitaire qui nous l'impose c'est de le faire avec discernement et le recul nécessaire et l'analyse qui conduit finalement à faire le choix utile parce que demain, vous me tannerez sur le sujet parce que vous vous plaindrez que d'aucun en télétravail ne sont pas respectés comme il le faudrait. De grâce, prenons le temps de faire cela avec le discernement nécessaire, le temps nécessaire de l'analyse et la Province comme vous la connaissez n'est pas l'employeur le plus dur par rapport au monde déjà public, ne parlons pas du reste, et donc prendre le temps nécessaire pour faire les choix utiles. A force de poser la même question, dans la période sanitaire où l'on est, vous ne nous permettez pas de mettre en œuvre l'étude et l'analyse nécessaire et donc de venir avec une vraie proposition qui décline les avantages mais aussi les désavantages du sujet.

Dans votre question vous mentionnez le projet pilote qui allait démarrer quand la pandémie en a décidé autrement. C'est bien dans un état d'esprit novateur à l'époque que le télétravail devait s'implémenter. La volonté étant de tirer les enseignements positifs ou négatifs avant de le déployer sur l'ensemble du personnel.

Et donc, non comme les carabiniers d'Offenbach pour vous paraphraser mais bien pour assurer la mise en œuvre des mesures prises par les Gouvernements, nous avons dû reporter le projet tel qu'il existait à l'époque pour nous plonger dans une réalité expérimentale dont nous continuons à tirer les enseignements au quotidien.

Nous n'avons pas fini de parler de cette thématique et soyez rassurés que la volonté du Collège provincial est bien de vivre avec son temps et dans le souci quotidien du bien-être des collaborateurs de la Province de Liège. C'est en alliant les deux que notre administration

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2022**

fonctionnera au mieux.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – Merci Monsieur le Député provincial – Président. Y a-t-il une réaction de Mme LEBEAU ou de M. ERNST ? Oui. Vous avez la parole Monsieur ERNST.

M. ERNST, Conseiller provincial (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues, merci pour la réponse.

Parfois, comme le Député vient de le dire, il faut du courage pour reposer les mêmes questions quand on n'a pas les réponses.

ET donc c'était qu'une question simple, on vient d'avoir une réponse un peu plus longue, on apprend qu'il y a un report du projet c'est que la question n'était pas si mauvaise que ça.

Je suppose qu'on sera informé comme M. le Député l'a dit de l'analyse qui sera disponible sur les inconvénients et les avantages avec un dossier disponible pour les Conseillers.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Conseiller provincial.

Pour la deuxième question référencée 21-22/A08, je donne la parole à Mme Astrid BASTIN, Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme BASTIN, Conseillère provinciale (en visioconférence).- Bonjour à tous. Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs les Députés, Chers collègues,

Vous n'êtes pas sans savoir que notre voisine, la Province du Luxembourg, a voté ce 21 janvier 2022 l'octroi d'une prime d'attractivité de 7.000 € pour les infirmiers-infirmières engagées entre le 1 er janvier 2022 et le 30 septembre 2023 dans les hôpitaux de Vivalia.

Le manque de personnel dans le domaine médical, que ce soit au niveau des hôpitaux ou du soin à la personne, est criant. Dans le sud et l'est de notre belle province qui est voisine directe du Grand-Duché du Luxembourg (salaire beaucoup plus attractif) et voisine de la province du Luxembourg, la pénurie risque encore plus de nous impacter suite à cette prime pour les 2 années à venir.

7.000 € de plus si l'on choisit d'aller comme infirmier-infirmière sur les sites hospitalier Vivalia de Bastogne ou Marche, ceci n'est pas négligeable à la place de n'importe quel autre poste d'infirmier(ère) dans un MR/MRS, comme infirmière à domicile, un centre hospitalier qu'il soit de Saint-Vith, de Malmedy.

Que compte faire notre Province afin de garantir l'attractivité des postes infirmiers dans notre province. Avez-vous déjà une piste afin de maintenir le minimum de soignant que nous



**SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2022**

comptons dans le sud ?

Merci d'avance pour votre retour.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

J'invite Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale – Vice-présidente, à la tribune pour la réponse du Collège à cette question.

Mme FIRQUET, Députée provinciale – Vice-présidente (à la tribune).- Monsieur le Président, Chers Collègues,

Madame la Conseillère, je vous remercie pour votre question sur cette initiative prise par la Province de Luxembourg.

Quelques rappels pour commencer : la Belgique compte 150.000 infirmiers ou infirmières. Ceux-ci ont été applaudis à 20h pendant plusieurs semaines au plus fort de la première vague.

Paradoxalement, leurs conditions de travail difficiles sont rappelées chaque jour, toujours aujourd'hui. Les constats sur la pénibilité du métier sont généraux – et ne datent pas du Covid. Ils appellent dès lors des réponses globales.

Le Gouvernement fédéral a donc, dès la fin de l'année 2019, créé ce qu'on appelle le Fonds Blouses Blanches. Une enveloppe de 402 millions concrétise ainsi cette prise de conscience de l'importance de la profession dans notre système de soins.

Selon une première évaluation de l'utilisation des moyens de ce fonds, près de 4.500 ETP ont été créés dans les hôpitaux (nouveaux engagements, renouvellements de CDD, transformations de CDD en CDI et augmentations de temps de travail chez les temps partiels).

Vous vous en doutez, ces moyens n'apporteront cependant pas toutes les solutions à différents problèmes pourtant déjà connus et pointés du doigt depuis des années : normes d'encadrement non adaptées aux besoins actuels, « fuite » des infirmiers vers d'autres secteurs professionnels, double filière de formation, faible revalorisation financière, non représentation des associations professionnelles dans les organes décisionnels ou encore difficultés relationnelles avec d'autres acteurs du système de soins de santé.

Rappelons également que, depuis l'année académique 2016-2017, la durée du programme d'étude est passée de 3 à 4 ans.

La réalité est donc difficile, intenable même. Malgré un nombre d'infirmiers diplômés élevé, une pénurie est constatée depuis plusieurs années et spécifiquement dans le secteur hospitalier. Cette pénurie est, nous le savons tous, davantage mise en exergue dans le cadre de la crise sanitaire du Covid.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2022**

À ces difficultés générales ainsi énoncées s'ajoutent, pour la Province de Luxembourg, deux contraintes supplémentaires. Tout d'abord les chiffres quant au personnel infirmier y sont, là-bas, encore moins bons qu'ailleurs, et bien sûr, la proximité du Grand-Duché où les salaires proposés sont supérieurs.

Les chiffres d'abord tout d'abord. Il me semble important de rappeler ici que le choix qui fait l'objet de votre question est motivé par une réflexion menée depuis plusieurs années par les autorités provinciales luxembourgeoises.

En effet, dès 2020, la Province publiait une étude intitulée « *Le métier d'infirmière en Province de Luxembourg. État des lieux et pistes de solutions pour améliorer l'attractivité de la profession et la rétention du personnel* ».

Quelques constats tirés de cette étude : en 2019, la Province de Luxembourg comptait 14,6 infirmiers pour 1.000 habitants. Ce chiffre était de 16,4 en Province de Liège. Notons, par ailleurs, que les écarts se creusent depuis 2017 point de départ de l'étude.

Et puis, en décembre 2017, la Province de Luxembourg comptait 84,35 infirmiers actifs dans les soins de santé pour 10.000 habitants. La Province de Liège en compte 108,13 tandis que la moyenne wallonne est de 102,71.

Pour tous ces chiffres, tandis que la Province de Luxembourg est sous la moyenne wallonne, la Province de Liège est au-dessus de celle-ci.

Deux autres chiffres, encore, ne venant pas directement de l'étude mais néanmoins intéressants pour mieux cerner les enjeux : la seule structure hospitalière Vivalia fait face, aujourd'hui, à un manque de 120 infirmiers et si la province de Liège compte aujourd'hui 92 habitants par infirmier, celle de Luxembourg en compte 118.

Deuxième point difficile pour le Luxembourg, sa proximité avec le Grand-Duché, j'en ai parlé. On le sait, celui-ci offre des salaires difficilement concurrentiels chez nous. Cette tension n'est d'ailleurs pas spécifique aux soins de santé et au métier d'infirmier.

Elle n'en est pas moins une réalité et une vraie source de préoccupation pour les autorités locales, pensons aux politiques de logement notamment.

Les difficultés sont donc généralisées à l'ensemble du pays, mais un ou plusieurs facteurs supplémentaires, c'est vrai, ne concernent que la Province de Luxembourg. Ils justifient donc, selon le Collège provincial luxembourgeois, une réponse supplémentaire et appropriée.

Il a donc décidé de dégager un budget de 1 million d'euros pour répondre, de manière la plus complète possible, à l'ensemble des difficultés posées, à savoir tout d'abord l'attractivité du métier auprès des étudiants, la communication et donc, rétention du personnel en place avec un budget spécifique de 600.000€ via l'octroi, comme vous l'avez dit, d'une prime d'attractivité de 7.000€ pour les infirmiers et infirmières engagés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 30 septembre 2023 dans les hôpitaux de Vivalia.

## SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2022

C'est cette dernière mesure qui fait donc l'objet de votre question. Elle fait partie d'un plan plus large, construit sur base de constats étudiés. Et si cette prime peut paraître séduisante, les critiques formulées, principalement par les professionnels du secteur eux-mêmes, n'en demeurent pas moins particulièrement nombreuses et interpellantes.

J'en listerai quatre, sous la forme de questions. Un : pourquoi limiter l'aide aux seuls hôpitaux de Vivalia ? Pourquoi exclure ainsi les autres hôpitaux, les maisons de repos, ou autres opérateurs de soins dans lesquelles travaillent, également, des infirmiers ? Comment justifier ainsi cette concurrence qui est faite aux autres acteurs du secteur mais aussi, et c'est l'objet de votre question, aux hôpitaux et acteurs de soins des autres provinces ?

Je rappellerai d'ailleurs que la Province de Luxembourg détient 53% des parts souscrites au sein de Vivalia. Ce n'est bien sûr pas le cas pour la Province de Liège pour les hôpitaux de son territoire.

La Province de Luxembourg veut ici, et sans doute, renforcer l'attractivité des hôpitaux qui dépendent d'elle. Cette distorsion de concurrence peut clairement interpellier.

Deuxième question : pourquoi privilégier les nouveaux engagements et oublier ainsi les infirmiers qui ont tenu nos hôpitaux durant les deux premières années de la crise sanitaire ? J'ai lu les réactions au projet de la Province de Luxembourg et je peux vous dire que certains infirmiers sont furieux du choix qui est ainsi posé. Comme ils le disent, ces nouveaux infirmiers qui seront engagés et bénéficieront des primes devront être accueillis et formés par des infirmiers qui ont trimé durant la crise et qui, eux, ne recevront pas cette prime.

Troisième question : qu'en sera-t-il de la taxation de cette prime ? Rien n'est indiqué à ce stade. Et, de nouveau, le personnel concerné s'interroge.

Enfin, quatrième et dernière question plus insidieuse, peut-être, mais qui doit nous faire réfléchir : en cas de rupture du contrat dans les 3 ans, du chef de l'employeur ou du travailleur, les sommes déjà perçues devront être remboursées.

N'y a-t-il pas un risque ou un moyen de pression dans le chef de l'employeur face à l'employé qui, en cas de licenciement, serait obligé de rembourser ces 7.000€ ?

Pour conclure et synthétiser en trois points, je rappellerai, tout d'abord, que nous sommes ici face à un problème global qui a nécessité et nécessite toujours des solutions globales.

J'ai parlé du fonds Blouses Blanches qui produit ses effets mais celui-ci n'est cependant pas la panacée. Vous aurez vu, comme moi, que lors des dernières manifestations du personnel soignant en décembre dernier, les syndicats indiquaient que le mal-être des infirmiers ne serait pas résolu avec des seules primes mais qu'une réponse plus large devait être apportée pour répondre à la pénibilité du métier.

Si ce sont des solutions globales qui sont nécessaires, l'initiative de la province de Luxembourg ne déplace-t-elle pas finalement le problème uniquement ? Si nous prenons la même initiative, que devraient faire, à leur tour, les autres Provinces ?

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2022**

Et puis je rappellerai, également, que cette réponse spécifique portée par la Province de Luxembourg répond à des réalités qui lui sont propres, notamment dans les chiffres. Si l'initiative paraît pertinente, j'ai, par ailleurs, listé les questions qui restent soulevées.

Je rappellerai, enfin, le contexte budgétaire que nous connaissons tous suite à la réforme du financement des zones de secours. La Province de Liège, comme celle de Luxembourg, est impactée pour plus ou moins 10% de son budget total.

Dès lors, des choix doivent être faits. Nous ne pouvons, aujourd'hui et dans les mois à venir, courir tous les lièvres à la fois. Si le Luxembourg octroie une prime aux infirmiers, la Province de Liège met actuellement, l'accent sur d'autres priorités, entre autres l'enseignement et la formation : notamment un enseignement à la hauteur pour ces infirmiers, avec un minerval le plus accessible possible ; le soutien au public très précarisé, via le CASS, population peut-être moins présente, c'est vrai, en province de Luxembourg ou encore le soutien aux secteurs culturels, au monde sportif, aux pouvoirs locaux... Je n'ai pris ici que quelques exemples, la nouvelle Déclaration de Politique Provinciale vous éclairera davantage.

Je rappellerai également que notre province, plus que toute autre, a récemment subi les conséquences dramatiques liées aux inondations et que nous avons dû faire face à des dépenses non prévues, à une diminution des rentrées et une mise à disposition du personnel de plusieurs départements à disposition aux pouvoirs locaux.

Je l'ai dit lors de mon intervention budgétaire, chaque dépense est screenée et vous conviendrez que les priorités que je viens de vous lister tiennent la route en ce qui concerne notre Province.

Voilà Madame la Conseillère, ce que je pouvais répondre à votre question et à cette prime octroyée par la Province de Luxembourg qui, c'est vrai, si elle paraît séduisante, soulève également plusieurs questions en termes d'équité notamment et répond à des spécificités surtout locales là où sont pourtant attendues, je crois, des réponses plus globales.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Députée provinciale – Vice-Présidente. Y a-t-il une demande d'intervention ? Mme BASTIN.

Mme BASTIN (en visioconférence). – Non aucune M. le Président. Nous avons fait la même conclusion, merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. Pour la troisième question référencée 21-22/A09, je donne la parole à je donne la parole à Mme Sandrina GAILLARD, Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme GAILLARD, Conseillère provinciale (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président, Madame la Directrice Générale, chers Collègues.

## SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2022

Le lundi 17 janvier, une nouvelle action de grève des enseignants de la Haute Ecole de la Province de Liège du Département des Sciences de la Motricité a eu lieu sur le site du Barbou. Que dénoncent-ils ?

Un, un sous encadrement grave et structurel des étudiants. Le Département des Sciences de la Motricité compte 66 équivalents temps plein, soit 11% du personnel financé par l'enveloppe globale. En cette année académique, le Département compte 20% de la population totale des étudiants à la HEPL. Ils dénoncent donc un sous-encadrement important lorsque dans un département, 11% des ressources en personnel sont affectés à l'encadrement de 20% des étudiants d'autant plus qu'un étudiant inscrit en Sciences de la Motricité en vaut 1,5 et donc une charge de travail double.

Ce sous-encadrement entraîne une surpopulation étudiante en classe, une surcharge d'examens à faire passer, du nombre de TFE à encadrer, des surveillances de stage à effectuer, des rapports de stage à vérifier, etc.

Deux, des conditions matérielles de travail pénibles. Les cours sont dispensés sur 2 sites, au Barbou et sur le site d'Angleur. Ce dernier est destiné à apporter une solution provisoire, jusqu'en juillet, au manque de salles de classes. Il reste à l'équiper et le chauffer convenablement. De plus, la chaudière du site du Quai G. Kurth est en panne. Difficile de pratiquer dans de telles conditions, alors que dans la plupart des TP, les étudiants sont en sous-vêtements. Ils demandent donc logiquement : l'engagement d'un renfort de 4 équivalents temps plein pour le 2e quadrimestre ; des salles de classe en suffisance, sur un même site, chauffées et équipées.

Je suis de la première promotion des kinés et des ergos qui sont arrivés dans les locaux du Barbou en 1990. A ce moment-là, il y a 32 ans, nous étions 600. J'y ai reçu un enseignement de qualité. Lors des travaux pratiques nous étions moins de 20, ce qui nous permettait de nous exercer lors de chaque cours pratique. Aujourd'hui, il y a 1.600 étudiants et ce nombre est en constante augmentation. Les étudiants ne peuvent dès lors plus s'exercer dans des conditions propices, voire s'exercer tout court ce qui entraîne/entraînera une baisse de la qualité de nos élèves pourtant réputée.

Que va proposer le Collège à ses revendications, somme toute, de notre opinion, légitimes pour maintenir un enseignement de qualité ? Au niveau des locaux, qu'est-il prévu pour la rentrée de septembre ? Pourquoi la décision d'annuler les examens a-t-elle seulement été prise, en dernière minute, le vendredi 14 janvier alors que le préavis de grève avait été déposé en décembre et qu'il n'avait pas été levé ?

Ce jour d'examens a été postposé au 31 janvier, lors de la semaine blanche, ce qui empêche les étudiants français de pouvoir rentrer chez eux. Ne pourrait-il pas être déplacé ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Je voudrais regrouper cette question avec la question référencée 21-22/A10 et je donne la parole à M. Rafik RASSAA, Vous

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2022**

avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Après une première action menée le 17 décembre dernier et qui n'avait pas abouti à des avancées significatives, le syndicat avait décidé de mener une action plus dure le 17 janvier dernier. Action annoncée auprès des autorités provinciales le 20 décembre déjà. La responsabilité d'un report annoncé en dernière minute, qui n'a pas manqué d'énerver un bon nombre d'étudiants, est donc à chercher du côté de ces mêmes autorités provinciales.

Entre temps, une solution négociée avec les syndicats étudiants a été trouvée et nous nous en réjouissons. Par contre, du côté syndical, toujours pas de nouvelles d'une rencontre à l'heure où j'écris ces lignes, c'est-à-dire le 24 janvier après-midi. Comme chef de groupe, je vous ai interrogée Madame la Députée sur l'urgence d'une telle rencontre et vous m'aviez répondu que vous ferez le nécessaire pour les rencontrer en prenant contact le lendemain de la grève. Faire traîner ce genre de rencontre n'est pas respectueux des organisations syndicales. Venez-en au fond du problème maintenant.

Les revendications portent les conditions d'enseignement des étudiants sur les campus du Barbou et Kurth.

Deux points essentiels sont mis en avant. Premier point, le taux d'encadrement qui ne suit pas l'augmentation constante du nombre d'étudiants. Il manquerait 40 ETP pour un encadrement suffisant similaire à celui pratiqué dans les autres départements de la Haute Ecole de la Province de Liège. Le syndicat ne demande pas la Lune, mais un rattrapage progressif en commençant par 4 embauches nouvelles cette année.

Vous mettez en avant l'embauche de 6 ETP en septembre passé pour l'enveloppe 2021. Mais quid de l'enveloppe 2022 ?

Deuxième point, les bâtiments qui sont délaissés depuis de trop nombreuses années : chauffage tombant régulièrement en panne, matériel manquant ou obsolète, et besoin de jongler entre plusieurs implantations pour les étudiants.

Certes, les autorités provinciales ont l'ambition de construire un nouveau « pôle santé » à Bavière mais en attendant ce grand chantier, il est nécessaire de maintenir des conditions d'enseignement acceptables et gérables pour les enseignants comme pour les étudiants.

Quid donc de l'ouverture de nouveaux locaux disponibles sur les sites Kurth et Barbou ?

Nous vous remercions d'avance pour vos réponses en espérant qu'elles soient précises et complètes. « Nous faisons de notre mieux » n'est plus audible. La communauté éducative des Départements « Motricité, Santé, Éducation et psychologie (Logopédie) » de la Haute Ecole de la Province de Liège attendent des engagements fermes en termes d'investissements et d'embauches.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2022**

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. J'invite Mme Muriel BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale, à la tribune pour les réponses du Collège provincial à ces deux questions.

Mme BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Directrice générale provinciale, chers Collègues,

Madame GAILLARD, Messieurs RASSAA et DELREZ. Vous m'interrogez sur le mouvement de grève de ce 17 janvier mené par la délégation CGSP au sein du Département des Sciences de la Motricité de notre Haute Ecole sur le site du Barbou.

La situation que vous décrivez dans vos interventions correspond à celle présentée par cette délégation, directement dans ses communiqués de presse ou au travers des interviews accordés à la presse par ses représentants. Il convient, vous m'en excuserez, de contextualiser cette situation et de nuancer le propos.

Je vais donc prendre le temps, soucieuse d'être précise et complète comme cela m'est demandé par Messieurs RASSAA et DELREZ, d'expliquer la situation, tout en restant, comme à chaque fois, objective et factuelle.

Avant toute chose, vous me permettrez de rappeler quelques principes de base de la gestion de notre Haute Ecole.

Les désignations en personnel sont effectuées en juin, en septembre et en janvier, en fonction des besoins exprimés par le Collège de Direction, à l'issue de la concertation locale, et en fonction aussi, faut-il le dire, du budget disponible.

A ce sujet, les dispositions décrétales prévoient que 85% de l'allocation annuelle globale de la Haute Ecole soient affectés à des frais de personnel. Depuis de très nombreuses années, la Province de Liège affecte aux dépenses de personnel un montant correspondant à 87,15% de cette enveloppe, soit environ 1.000.000 € de plus que ce que les textes prévoient. Dit autrement, la Province de Liège perçoit 1.000.000 € de moins au titre de frais de fonctionnement.

Elle consacre par ailleurs chaque année, sur fonds propres, un montant d'environ 4.000.000 € au fonctionnement de la HEPL. Je me permets de vous renvoyer sur ce point au budget initial.

Vous conviendrez que, contrairement à ce que certains avancent, la Province de Liège accorde bien toute l'attention voulue à l'engagement d'enseignants et à l'encadrement des étudiants.

Depuis toujours, parce qu'elle est guidée par les principes de solidarité, la gestion de la Haute Ecole se veut globale. Il existe un budget, un seul budget pour toute la Haute Ecole, réparti solidairement entre les différents Départements et, au sein de ceux-ci, entre les différentes sections. Il n'existe pas, il n'existera jamais de budget par Département, ni même de budget par section. Si tel devait être le cas, la gestion de la Haute Ecole en serait rendue

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2022**

impossible et les conséquences, sociales surtout, d'une telle gestion seraient trop importantes.

Certes, l'évolution des populations étudiantes est un des critères pris en compte pour décider des engagements à la Haute Ecole. Mais elle ne constitue jamais, comme semble le suggérer les représentants du personnel, la seule variable d'ajustement. En effet, si on imagine aisément une augmentation des engagements à la suite d'une augmentation de la population d'une section, on doit alors, tout aussi aisément, et par implicite, accepter de revoir à la baisse l'encadrement quand la population au sein d'une section est en baisse. Est-ce là le modèle prôné par les instances syndicales ?

Aligner le niveau des engagements sur la seule évolution des populations étudiantes constitue une réponse simple, beaucoup trop simpliste en fait, à la gestion d'une Haute Ecole de la taille de celle de la Province de Liège. Il n'y a jamais été question d'une gestion par à-coups, en réponse aux évolutions soudaines des populations... ni à la hausse, ni à la baisse. J'y reviendrai dans un instant.

Il convient, comme nous le faisons de longue date, de prendre en considération d'autres éléments, comme la situation conjoncturelle et d'assurer, par-dessus tout, l'emploi des enseignants. En ce qui concerne plus précisément la population étudiante au sein des sections Kinésithérapie et Ergothérapie, il ne faut pas, comme semble le faire certains représentants du personnel, tirer unilatéralement de conclusions hasardeuses et parfois trop hâtives.

Comme nous avons eu l'occasion de l'indiquer à la délégation CGSP, l'évolution des populations dans ces sections est avant tout conjoncturelle et liée à la diminution du taux d'échec des étudiants au cours de ces deux dernières années.

C'est ainsi que, même si entre 2019 et 2021, la population de 1<sup>ère</sup> année a baissé de 4% en Kinésithérapie et de 12% en Ergothérapie, sans impact sur l'emploi, vous me permettrez de le souligner, la population totale y est en hausse d'environ 20%.

Cela s'explique par la diminution du taux d'échec qui, si on s'en réjouit bien évidemment, crée une situation nouvelle et conjoncturelle.

Retenons par exemple que là où il était de 53% en moyenne de 2015 à 2019 en 1<sup>ère</sup> année Kiné, le taux d'échec est passé à 30% en juin 2020, conduisant soudainement à l'arrivée d'un nombre plus grand d'étudiants en 2<sup>ème</sup> année. Et c'est précisément à partir de ce moment que les cours pratiques, appelant à la création de différents groupes, sont plus nombreux, exigeant dès lors un encadrement supplémentaire.

J'en profite pour signaler à Madame GAILLARD que, comme à l'époque où elle fréquentait les cours, les travaux pratiques y sont toujours organisés par groupe de 20 étudiants. En sa qualité de Pouvoir organisateur, la Province de Liège a toujours veillé à assurer la qualité de son enseignement.

Cela étant, il faut aussi, lorsqu'on évoque leur évolution, en Kinésithérapie notamment, se souvenir que, au cours des 3 dernières années, les engagements y ont toujours été largement supérieurs à l'évolution de la population. Ainsi, alors que la population augmentait de 0,90% en



## SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2022

2019, les engagements de Maîtres-assistants en Kiné représentaient 34,29% des engagements de Maîtres-assistants au sein de la HEPL. Suite à l'augmentation de 8,40% de la population étudiante en 2021, les Maîtres-assistants engagés en Kiné représentaient 48,15% des Maîtres-assistants engagés cette année à la HEPL.

Le propos syndical qui interroge le taux d'encadrement en Kiné notamment doit à tout le moins être nuancé. Ainsi, alors que, en 2021, la population étudiante en Kiné représentait 15,84% de la population totale de la HEPL, les Maîtres-assistants fonctionnant en Kiné représentaient 14,45% des Maîtres-assistants de la HEPL. Chacun appréciera à sa juste valeur la correspondance entre ces deux taux. On est loin des propos tenus dans la presse par les représentants syndicaux.

Enfin, toutes les décisions d'engagements doivent être évaluées à la lumière des moyens disponibles. Et il faut, pour cela, tenir compte de deux éléments. D'une part, l'enveloppe disponible, versée par la Fédération Wallonie-Bruxelles. D'autre part, le coût du personnel, calculé par cette même Fédération.

En ce qui concerne plus spécifiquement l'année 2022, l'allocation annuelle globale a augmenté de 1%, là où le coût du personnel a augmenté de 4%. Le calcul est vite fait, l'augmentation de l'enveloppe ne couvre pas l'augmentation des frais de personnel. Loin de moi l'idée de rappeler à cette tribune le sous-financement de l'enseignement supérieur. Mais force est tout de même de constater que, si l'enveloppe de notre Haute Ecole a augmenté de 6,09% sur les 10 dernières années, le coût d'un enseignant a quant à lui augmenté de 13,81%, soit plus du double.

C'est ce qui a été présenté aux trois organisations syndicales lors de la réunion de la Commission paritaire qui s'est tenue en novembre. C'est aussi ce qui a été présenté, en présence du Commissaire du Gouvernement, aux membres de l'Organe de gestion dont la réunion s'est tenue elle aussi en novembre dernier.

Malgré cela, notre Pouvoir organisateur s'est engagé à ce qu'il n'y ait aucune perte d'emploi parmi le personnel subventionné. Il a également été indiqué aux délégations syndicales lors de ces réunions, que les éventuelles décisions d'engagement ne pourront être prises qu'en janvier, une fois le coût du personnel connu.

En effet, c'est seulement le 6 janvier 2022 que la Fédération Wallonie-Bruxelles nous a informés du coût à appliquer au personnel et que nous avons pu dès lors affiner nos prévisions budgétaires. Et comme je l'ai indiqué plus tôt, ce coût est en augmentation de 4%, là où, dans le budget de la Haute Ecole présenté aux réunions de la Commission paritaire et de l'Organe de gestion, nous avons estimé, prudemment, une indexation de 3% et attiré l'attention sur les difficultés budgétaires d'un tel niveau d'indexation.

Ces difficultés sont confirmées, au-delà de nos prévisions, sans exclure une nouvelle augmentation du coût du personnel courant 2022.

Vous comprendrez dans ces conditions notre étonnement de voir une grève organisée le 17 décembre et un préavis déposé dans la foulée pour une nouvelle grève le 17 janvier.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2022**

A ce sujet, tout comme il ne faut pas confondre « vitesse » et « précipitation », il ne faut pas non plus confondre « grève » et « préavis de grève ». Je ne m'attarderai pas sur la transmission le 21 décembre d'un préavis de grève, à quelques jours d'un congé, ni sur la date retenue pour la grève, le 17 janvier, soit, une semaine après la rentrée, en pleine session d'examens. Si le préavis de grève doit laisser le temps à la concertation et à la négociation de s'installer, convenons qu'ici le temps ne nous a pas été laissé.

Nonobstant, dès la reprise en janvier, parce que nous sommes aussi respectueux des congés scolaires, nous avons rappelé à la délégation CGSP non seulement le contexte budgétaire et notre disponibilité, jamais démentie, à la concertation mais aussi les avancées, réelles et positives, dont l'engagement de 6 enseignants en octobre déjà, qui, selon nous, devaient permettre aux étudiants de présenter leur examen le lundi 17 janvier.

Ce n'est que le vendredi 14 janvier, en matinée, que la délégation CGSP a confirmé qu'elle ne lèverait pas le préavis de grève. C'est bien cela qui explique l'annulation des examens le vendredi même. La veille du week-end donc. Mais quel autre choix avions-nous quand le syndicat confond « concertation » et « ultimatum » ? Quand le syndicat impose l'engagement de 4 enseignants à temps plein avant même d'entrer en négociation. Jamais, non jamais, nous n'avons jamais pratiqué de la sorte à la Province de Liège.

J'évoquais aussi notre étonnement un peu plus tôt. Je dois bien avouer que les déclarations lues dans la presse y ont aussi largement contribué. On y évoque tantôt un besoin de 4 enseignants, tantôt un besoin de 25 enseignants, tantôt un besoin de 40 enseignants. Là où le Collège de Direction nous informe que, moyennant quelques aménagements d'organisation, les engagements réalisés en octobre dernier permettent de rencontrer l'ensemble des besoins.

C'est donc avec regret qu'en raison d'un mouvement de grève mené finalement par 25 enseignants, nous avons dû annuler les examens prévus pour plus de 1.900 étudiants sur le site du Barbou.

En ce qui concerne la date du report, vous me permettrez de rappeler que les dispositions décrétales imposent un délai de 20 jours ouvrables entre l'annonce du report et la reprogrammation de l'examen, ce qui a conduit au lundi 31 janvier, date qui figure toujours bien dans la session d'examens.

Vous me permettrez aussi de rappeler que, lors de sa réunion de novembre dernier, le Conseil du Département des Sciences de la Motricité, au sein duquel siègent les représentants des personnels et des étudiants, a confirmé qu'il n'y aurait pas de semaine blanche, la reprise des cours étant d'ailleurs fixée au 2 février.

Quoi qu'il en soit, et soucieux de ne léser aucun étudiant, le Collège de Direction de la Haute Ecole a organisé le lundi 17 janvier une rencontre avec les représentants du Conseil des étudiants. Ils ont accueilli, très favorablement, la proposition d'une deuxième date d'examen, antérieure à la fin de la session initiale. Finalement, à près de 72%, les étudiants du Département Sciences de la Motricité ont opté pour la date du 31 janvier, qui, contrairement à ce qui en a été

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2022**

dit, n'avait rien d'impossible pour eux.

J'en viens à présent, à la question, tout aussi technique, des locaux et des difficultés rencontrées par les enseignants et les étudiants.

Vous vous souviendrez, Madame et Messieurs les Conseillers, que, suite aux inondations de cet été, les cours organisés sur le site de Gloesener ont été déplacés sur le site d'Angleur, mis à notre disposition par WBE, Wallonie-Bruxelles Enseignement.

Nous avons pu, avec le précieux concours des collègues des services techniques, aménager le site pour qu'il accueille les étudiants des Départements Sciences et techniques, Sciences de la santé et Sciences de la motricité. Les problèmes de chauffage, causés par un problème de régulation des températures de départ de l'eau chaude, ont été réglés et l'occupation du site, dont nous venons encore de compléter l'aménagement, donne aujourd'hui entière satisfaction.

En ce qui concerne le bâtiment situé Quai Kurth, ce sont les pompes à chaleur situées dans chaque local qui posent problème.

En raison de la difficulté de trouver les pièces à remplacer, il a été décidé de transformer les pompes en ventilo-convecteurs, ce qui permet d'obtenir une température constante dans le bâtiment. Les travaux seront terminés très prochainement. Il faut pour cela tenir compte des absences pour cause de Covid parmi le personnel de l'entreprise appelée à réaliser ce travail et de l'accessibilité des locaux, réduite en période d'examens.

Enfin, sur le site du Barbou, alors que les 3 chaudières ont été remplacées récemment, nous rencontrons, depuis quelques semaines des pannes liées à la détérioration des brûleurs, à une fuite dans le corps de chauffe ou à des fuites dans certaines canalisations, ce qui a entraîné une perte de pression dans les circuits. Deux des trois chaudières sont percées et leur brûleur est inutilisable et irréparable.

Il est donc devenu nécessaire de procéder à des travaux conséquents de remplacement et de rénovation de toute l'installation.

Le marché de travaux est en cours d'étude auprès du bureau d'études des techniques spéciales de la Province, et dans l'attente de la désignation des entreprises privées pour ces travaux importants, une solution provisoire a été proposée au Collège provincial. Elle consiste en la location de trois chaufferies mobiles, à installer dans la cour de l'école, pour assurer le chauffage de l'ensemble du site Barbou-Malvoz.

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, je vous remercie de l'intérêt que vous portez à l'enseignement provincial et je vous remercie également pour la qualité des questions posées.

Merci à tous pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Députée provinciale. Y a-t-il une demande

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2022**

d'intervention ? M. RASSAA. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune). – Merci Madame la Députée provinciale pour votre réponse précise et complète.

D'abord, je voulais dire que je ne parle pas ici au nom de la CGSP même si on pas pris des contacts pour écrire la question. Je parle au nom du PTB et donc ce que j'écris dans ma question est la position du PTB et pas de la CGSP et donc si je n'ai pas repris par exemple l'argumentation du nombre d'étudiants par Département, l'argumentation de jouer un département contre l'autre, je pense que c'est une omission volontaire de ma part et du PTB en tout cas car nous ne partageons pas effectivement, comme vous l'avez dit justement, je pense, une gestion par département avec un budget par département. Par contre, au niveau du nombre d'étudiant, je trouve que, il n'y a pas cela dans le Décret qui gère l'enseignement supérieur mais dans le décret qui gère l'enseignement secondaire, on peut considérer qu'à partir d'un certain nombre d'étudiants, il faut un certain nombre de professeurs et qu'il y a un lien naturel qui devrait s'organiser entre un nombre d'enseignants minimum pour un nombre d'étudiants minimum ; il n'y a pas cela dans le décret, je le sais bien et je sais qu'il y a des augmentations conjoncturelles d'inscriptions mais il ne faudrait pas que le taux de réussite ou d'échec en baisse devienne un argument pour ne pas embaucher. Je trouve cela surprenant de dire s'il y a trop d'élèves qui réussissent.... Non, non, je sais...

Mme BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale (de son banc).- Soyez précis Monsieur le Chef de groupe.

M. LE PRESIDENT.- S'il-vous-plaît Monsieur le Chef de groupe. Vous connaissez notre règlement ...

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- ... Je vais terminer, simplement pour dire que sur la question de l'embauche, elle reste pertinente cette demande parce qu'effectivement, il y a 1600 étudiants pour 600 enseignants et que ce n'est toujours pas suffisant et qu'il faut vraiment répondre à cette demande.

Sur les travaux, je comprends qu'il y a des circonstances exceptionnelles avec des marchés qui doivent se faire mais j'ai appris qu'il y a des locaux qui pourraient être mis à disposition des étudiants sur les sites Barbou et Kurth au lieu de continuer à faire trainer les étudiants jusqu'au site d'Angleur. Je ne sais pas sur cette question-là, je n'ai pas eu de réponses. J'espère que l'administration sera ouverte à organiser le moins de déplacement possible pour les étudiants et maintenir les enseignements sur un seul et même site.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Mme GAILLARD, vous avez la parole.

Mme GAILLARD, Conseillère provinciale (en visioconférence).- Oui, je voulais remercier Mme la D2putée pour sa réponse et je voulais en profiter pour faire une demande officielle puisque pour aller visiter les locaux de l'enseignement comme cela je pourrai comparer par moi-

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2022**

même les locaux et les locaux pratiques et ainsi de suite comme cela je pourrai comparer par rapport à ma promotion.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Nous prenons note de votre demande. Pour la cinquième question référencée 21-22/A11, je donne la parole à Mme Marie-Christine SCHEEN, Conseillère provinciale, Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme SCHEEN, Conseillère provinciale (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Madame la Députée, le 25 février 2021, je vous interrogeais sur la lutte nécessaire contre la précarité menstruelle dans les écoles et sur le budget nécessaire à y consacrer.

Vous m'aviez répondu à l'époque positivement. En particulier pour les étudiantes de la Haute Ecole de la Province de Liège, vous avez libéré un budget de 280.000€ pour permettre aux étudiantes qui en font la demande d'obtenir 80 € d'aide annuelle. Très vite vous avez communiqué le chiffre de 2.500 demandes.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Le budget est-il épuisé ? Sera-t-il reconduit pour cette année ? Par ailleurs, pour les élèves du secondaire, vous m'aviez renvoyé à la qualité de mineure de ces élèves et aux interventions éventuelles des CPAS.

Il est aujourd'hui démontré que la précarité menstruelle contribue malheureusement au décrochage scolaire dans le secondaire. Nous pensons donc qu'il faut également agir au niveau des écoles secondaires.

Le Grand-Duché du Luxembourg vient tout récemment d'annoncer que des distributeurs de protections hygiéniques vont fleurir dans ses lycées. Un exemple peut-être à suivre pour nos écoles.

Qu'en pensez-vous ?

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'invite Mme Muriel BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

Mme BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Directrice générale provinciale, chers Collègues,

Madame SCHEEN, vous m'interrogez quant aux actions menées dans nos écoles pour lutter contre la précarité menstruelle.

Comme j'ai eu l'occasion de l'indiquer en février dernier lors de votre première intervention sur le sujet, les étudiantes inscrites à la Haute Ecole reçoivent, sur simple demande,

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2022**

une aide de 80 euros par an.

En réponse à une question sur le même sujet que M. le Conseiller MAGNERY m'a posée lors de la réunion de la troisième Commission de ce lundi 24 janvier, j'ai indiqué que la Haute Ecole, avec le soutien de son Conseil social, a distribué 3.009 aides lors de l'année académique dernière. Au cours de la présente année, ce sont environ 1.700 aides qui ont déjà été versées et près de 700 dossiers d'aide qui sont en traitement dans les services compétents.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire, s'agissant d'élèves qui sont généralement mineurs, ce sont nos centres PMS et nos services PSE qui se chargent, dans le cadre de leurs actions de promotion de la santé, d'évoquer le sujet. Le plus souvent d'ailleurs en collaboration avec différents partenaires, dont le Centre liégeois de promotion de la santé qui a notamment développé une mallette pédagogique pour découvrir les différentes méthodes de protections menstruelles.

Enfin, au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il n'est pas impossible que le Gouvernement soit amené à étudier prochainement d'une part la faisabilité budgétaire d'une opération visant à assurer la distribution gratuite des protections hygiéniques dans toutes les écoles d'enseignement obligatoire et d'autre part le lancement de projets-pilotes dans certaines écoles. Il va sans dire que, si tel devait être le cas, nous y serions tout particulièrement attentifs et que nous déposerions notre candidature.

Je vous remercie de votre attention, et je remercie Madame la Conseillère provinciale pour sa question tout à fait d'actualité. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Députée provinciale. Y a-t-il une demande d'intervention ? Pas d'intervention.

Pour la sixième question référencée 21-22/A12, je donne la parole à Mme Murielle FRENAY. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme FRENAY, Conseillère provinciale (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers Collègues.

Les maraichers de notre province de Liège crient leur désarroi. Après une période de forte adhésion surtout lors du premier confinement, la pilule est amère pour ces nouveaux paysans. D'une part les prix de l'énergie et la baisse significative des ventes, d'autre part les contrôles de l'AFSCA fragilisent leurs exploitations.

De la terre à l'assiette un magnifique slogan mais qui dans une région où les sols ont été abimés, pollués voire même saccagés par des nombreuses années d'exploitations minières, de plomb et de zinc, la tâche est ardue voire impossible si des mesures ne sont pas prises afin de les aider à dépolluer leurs sols.

Il n'est pas question pour ces producteurs de rendre malade la population, mais comme les normes et les informations venant de différents organismes ne sont pour le moins pas claires voire contradictoires, il est fort compliqué pour eux de s'y retrouver entre l'AFSCA qui demande

## SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2022

la destruction de certaines cultures et pas d'autres, alors que les prélèvements sont les mêmes et les études de la SPAQUE (pollusol 2) qui signalent que les sols wallons sont pollués mais cultivables et qu'il n'y aurait aucun risque sanitaire. Il y a de quoi perdre son latin. D'autant que certains d'entre eux sont certifiés BIO par un organisme indépendant.

Les petits maraîchers indépendants et endettés ne peuvent faire face à cette situation et il faut des solutions et des décisions viables sur le long terme. Il est évident que la Région wallonne doit prendre sa part sur ce dossier mais l'appel vient de producteurs de notre province il faut donc y répondre aussi à notre niveau.

Quelles démarches comptez-vous entreprendre pour répondre à cet appel et cela, dans vos compétences.

Je vous remercie pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. J'invite M. André DENIS, Député provincial, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

M. DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Madame la Directrice générale provinciale, Madame la Directrice générale provinciale, j'en profite puisque après, je ne pourrai plus le dire, chers Collègues.

Madame Frenay, en effet, le riche passé industriel de notre région a laissé derrière lui des traces et de nombreux terrains présentant un degré de contamination en métaux lourds supérieur à celui rencontré sur d'autres parties du territoire wallon.

De par la présence de ces contaminants, certaines terres sont peu adaptées à la production de denrées alimentaires et par-delà à la culture maraîchère en particulier. C'est une information partagée par la mise à disposition de cartes permettant d'identifier les zones particulièrement touchées mais aussi celles qui le sont moins. Lancer son activité agricole, c'est aussi prendre en compte la réalité écologique dans laquelle on s'implante.

Pour ce faire, consciente de la problématique, la Province de Liège n'a pas attendu le cri d'alarme dont vous parlez puisqu'elle informe la filière maraîchère, et en particulier les 85 maraîchers qui ont fait appel à l'encadrement qu'elle propose depuis 10 ans, elle informe du risque de produire des légumes contaminés en métaux si le sol cultivé en contient.

Mieux, les Services agricoles et le Laboratoire provincial accompagnent le maraîcher débutant dans son adaptation à ce risque potentiel en lui recommandant d'effectuer un diagnostic de sa future parcelle. Non seulement cette démarche lui permet d'avoir une idée de l'éventuelle contamination mais aussi de la fertilité de son sol. Si les résultats confirment une teneur excessive en métaux dans le sol, le futur maraîcher sera conscientisé sur le risque de produire à terme des légumes contaminés et donc non commercialisables. Il sera orienté vers diverses solutions adaptées à sa situation.

Pour les maraîchers déjà en activité, nos services incitent à poser un diagnostic de la

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2022**

terre, fertilité et métaux lourds. Si la présence de métaux, principalement le cadmium et le plomb, est avérée, un encadrement spécifique et un soutien dans la démarche d'autocontrôle auprès de l'AFSCA sont alors proposés : nous ne fixons pas les normes mais nous aidons chacun à les respecter sans risque pour la stabilité de son projet.

Notre mission repose sur une démarche de prévention associée à un accompagnement personnalisé en vue d'aider nos maraichers et autres jardins collectifs à produire des légumes sains.

Ajoutons que, dans cette optique de développement d'un projet alimentaire territorial en accord avec une vision d'une transition écologique cohérente, accessible et durable, les Services agricoles poussent les curseurs de l'accompagnement du secteur maraicher le plus loin possible en proposant leur soutien pour la mise en place des projets, la gestion ou l'optimisation du rendement des cultures, c'est l'asbl Végémar, la commercialisation de la production, c'est l'asbl Promogest, ou même en aidant financièrement les initiatives locales porteuses d'innovations dans ce domaine spécifique et en constante évolution.

C'est ce que nous avons fait en créant, en 2021, à côté du Prix des Acteurs de la Transition écologique et alimentaire, 8 prix de 5.000,00 € tout de même, une aide à l'investissement destinée spécifiquement au secteur maraicher et permettant à tout demandeur d'obtenir un subside de 2.000,00 €, ce qu'a d'ailleurs reçu le maraicher concerné dans la problématique actuelle, donc pour ne pas la citer, la Ferme dans l'Assiette, ainsi que 31 autres bénéficiaires.

Ainsi, à notre échelle, Mme FRENAY, et avec nos moyens et réalités, tout est fait, ou presque puisqu'en ce qui concerne la dépollution des terres, l'opération n'est hélas pas envisageable économiquement.

Enfin, en ce qui concerne la modification des normes européennes des taux précédemment autorisés de certains métaux dans les denrées alimentaires, nous n'en sommes pas responsables. Ni de leur contrôle qui relève de l'AFSCA dont le rôle est avant tout, comme son nom l'indique, d'assurer la sécurité de la chaîne alimentaire. Ce sont deux éléments indépendants de nos compétences et capacités d'action.

Voilà, Madame Frenay, on compte poursuivre les démarches d'encadrement en place depuis de nombreuses années, plébiscitées par ceux qui en ont bénéficié et à disposition de tout qui se lancera dans l'aventure maraichère en nos terres autrefois industrielles et ce, avec une attention particulière par rapport à cette nouvelle problématique liée au durcissement des normes européennes.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. Y a-t-il une demande d'intervention ? Mme FRENAY. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme FRENAY, Conseillère provincial (en visioconférence). – Moi, j'ai été évidemment sollicitée par différentes personnes autour de cette problématique-là et notamment par des jeunes maraichers qui se sont installés.



**SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2022**

Ce qu'ils ne comprennent pas Monsieur le Député, où ils sont désemparés, c'est qu'effectivement, ils ont des rapports contradictoires sur les mêmes terres. Donc ça veut dire qu'on leur demande d'arracher un certain nombre de choses qui ne sont pas consommables, et qu'en même temps, on leur a dit qu'ils pouvaient continuer à cultiver et voilà, donc ils sont pris dans une tenaille administrative, effectivement l'Europe a durci ses normes, mais où rien n'a l'air très clair pour eux, il y a beaucoup de contradictions dans les études donc il y a un vrai problème non seulement de cultiver mais aussi de comprendre ce qui leur arrive. C'est surtout ça, ils ne comprennent pas et donc là, il y a vraiment un souci de compréhension par rapport à des études qui leur sont données et qui sont contradictoires.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Je vous propose peut-être de continuer ce débat en Commission par la suite, ce sera plus simple pour respecter notre Règlement d'Ordre Intérieur.

Alors, pour la septième et dernière question référencée 21-22/A13, je donne la parole à M. Julien VANDEBURIE. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. VANDEBURIE, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Madame la Directrice générale provinciale, ce sera donc la dernière fois que je dis ça, chers Collègues.

En notre séance du Conseil provincial du 29 avril 2021, cela remonte déjà, nous avons décidé à l'unanimité de la mise en vente de gré à gré de terrains sur le site dit «des Grimomprés» à Fléron.

Récemment, des citoyens ont lancé une pétition arguant que ces terrains avaient une réelle utilité publique en tant que bois, en tant qu'espace vert. Ces 1.900 citoyens, ce chiffre date évidemment du moment où j'ai rédigé ma question, le week-end dernier, demandent : la sauvegarde du bois contre évidemment de tout projet immobilier et urbanistique, une demande assez classique ; le classement par contre de ce bois en zone naturelle et donc la préservation du biotope ; le fait de garder l'accès public à ce poumon vert, et enfin, l'aménagement de celui-ci afin de préserver faune et flore.

D'un côté, je vois que la Commune demande aussi de vouloir préserver le bois et cette intention de préservation se concrétiserait dans les prescriptions d'un Schéma d'Orientation Local en cours qui serait en cours de réalisation et introduit par un promoteur immobilier qui lui, urbaniserait la ZACC attenante, je vous passe les détails des ZACC des SOL et tout ça.

D'autres pétitions, par contre elles, circulent et demandent la préservation, elle, de la ZACC et son classement en zone d'intérêt paysager donc il y a une espèce de concurrence entre les deux processus. Je reviens à notre délibération, en son article 3, nous demandons de retirer à ces biens leur affectation d'utilité publique à dater du jour de signature de l'acte authentique de vente.

Alors, ma question est assez précise en la matière : on ne peut pas vendre des parcelles boisées qui nous appartiennent si elles n'ont pas reçu un Arrêté ministériel de soustraction au régime forestier.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2022**

Ma question est simple : est-ce que la Province a reçu cet Arrêté ministériel ? Est-ce qu'il y a eu par la suite, bien entendu, des offres d'achat déposées à la Province, je pense que c'était le 10 janvier dernier qu'il était question de dépôt de ces d'intentions d'achat, et je me souviens qu'il était question d'un minimum de 800.000 € qui était demandé de notre part.

Et de manière plus générale, ne serait-il pas l'occasion de renouer un dialogue sérieux avec la Commune de Fléron concernant l'affectation de ces terrains dans l'intérêt général des habitants ? Je pense que la Province pourrait s'enorgueillir de maintenir et préserver des espaces verts.

Je vous remercie pour votre réponse

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. J'invite donc M. André DENIS, Député provincial, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

M. DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Madame la Directrice générale provinciale, chers Collègues.

Avant de répondre à M. VANDEBURIE, je reviens deux secondes sur la question de Mme FRENAY et sur l'avis qu'elle a émis après ma réponse. Et bien évidemment, je rejoins en tout ou en partie son avis par rapport à certaines incohérences dans des normes supérieures prises par des organes supérieurs à notre Assemblée et voilà.

Donc, ce que nous essayons de faire, pour qu'on comprenne bien, c'est vraiment d'essayer d'accompagner les maraîchers dans leurs démarches et dans leurs difficultés actuelles.

En ce qui concerne la question de M. VANDEBURIE sur « les Grimonprés » à Fléron, je voudrais commencer par la dernière de vos questions pour terminer par la première, c'est une question d'organisation de la réponse.

Ainsi, vous m'interrogez sur utilité de conserver des espaces verts. Sur ce point, je vous rejoins : on sait l'importance capitale que la préservation d'ilots de verdure constitue face aux enjeux climatiques, tout comme on n'ignore pas l'importance de la conservation de la biodiversité endogène de nos bois et forêts. Comme vous devez le savoir, cette démarche est même au cœur de nos actions de soutien et du développement de projets qui s'inscrivent au sein de notre Plan Climat provincial, subside à l'ASBL Sauvons Bambi, projet LIFE-Vallées ardennaises, travail au sein de la Maison du Parc naturel Hautes fagnes-Eifel, etc. pour ne citer que quelques exemples.

Ce point d'accord entre nous est donc posé sur la biodiversité.

Par ailleurs vous n'ignorez rien des efforts budgétaires auxquels doit se soumettre notre Institution afin de reprendre à sa charge le financement des zones de secours. Vous savez que, dans ce cadre, nous procédons à une démarche de rationalisation immobilière afin de maximiser

## SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2022

l'efficience des services que nous proposons à la population, nous séparant dès lors des sites qui ne répondent pas aux métiers que nous endossons aujourd'hui. Ce « régime » imposé est nécessaire et la vente de ces espaces n'a pas d'autre dessein que celui d'ouvrir de nouvelles opportunités à des lieux mal utilisés par nous. Peut-être le seront-ils mieux par d'autres ?

D'ailleurs, la mise en vente de ce terrain, comme vous l'avez dit, enfin je ne sais pas si vous l'avez dit mais en tout cas, approuvée à l'unanimité par le Conseil provincial du 29 avril dernier est bien destinée à réaliser nos objectifs de bonne gestion du patrimoine provincial, pas à changer le bien : on a un terrain arboré, on vend ce terrain arboré. On ne peut nous prêter d'intentions de nuire à la Nature, au futur nouveau propriétaire d'agir en conscience quant à l'affectation du site et cela en concertation avec la Commune. Notez par ailleurs que nous n'avons raisonnablement mis en vente que plus ou moins 2.000 m<sup>2</sup> sur les plus de 70.000 m<sup>2</sup> que nous possédons sur ce site de Fléron, soit moins du tiers de l'espace provincial possédé là-bas.

Ce futur propriétaire pourrait d'ailleurs être la Commune de Fléron. Vous stipulez qu'elle veut préserver le bois et qu'il faudrait ouvrir le dialogue avec elle, dans l'intérêt général des habitants.

Ainsi, et pour répondre à votre pénultième question, notez que c'est cette attention à l'intérêt général et une forme de cohérence qui nous ont amenés à prendre un contact préalable avec la Commune de Fléron pour la sonder sur ses intentions à l'égard de ce terrain dès les prémices de la démarche de vente. Nos échanges ont ainsi été nombreux, notamment parce que nous avons renégocié à plusieurs reprises l'assiette emphytéotique afin que les conditions satisfassent chacune des parties présentes, en l'occurrence la Commune et la Province. Le dialogue est donc là, et nous nous rencontrerons encore sous peu. Pour autant, jamais la Commune n'a manifesté d'intention d'achat ou d'intérêt pour cette parcelle.

Dès lors, permettez-moi de voir dans son discours, et dans votre intervention d'ailleurs puisqu'elle arrive 9 mois après le Conseil qui a validé la mise en vente, la réaction comme vous le dites d'ailleurs, à une manifestation populaire, protestations et pétitions, plus qu'à une motivation profonde à l'égard de ce dossier, tout au moins au départ de celui-ci.

Enfin, pour répondre à vos antépénultième et première questions, et être honnête et transparent sur les difficultés d'un tel dossier, il apparaît effectivement et contrairement aux renseignements initialement en notre possession, et là je donne raison, que la zone serait maintenant, ou l'était, soumise au régime forestier. Nous sommes actuellement en train d'étudier la situation avec le DNF qui découvre cet état de fait en même temps que nous.

Jusqu'ici nous avons travaillé sur base du plan de secteur qui reprend la zone comme d'utilité publique, jouxtant une zone ZACC, vous l'énonciez également, ainsi qu'une zone constructible et une zone agricole. Le Conseil communal, vous l'avez justement énoncé aussi, à la demande d'un propriétaire privé, d'un promoteur privé, vient tout récemment de déposer une modification du plan de secteur à travers une procédure SOL, schéma d'orientation local dans laquelle les parcelles concernées sont proposées en zone de parc. Nous allons aborder cette proposition peu respectueuse de notre patrimoine à l'occasion d'une prochaine rencontre avec la Commune. La volonté d'un promoteur d'urbaniser une zone ZACC doit-elle se faire au détriment de notre patrimoine ? Une enquête publique, liée à la procédure SOL, nous donnera

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2022**

l'occasion de faire connaître notre point de vue sur la question.

Ainsi, Monsieur Vandeburie, vous constaterez que ce dossier est assez complexe, il est devenu en tout cas plus complexe qu'il ne l'était. La mise en œuvre d'une procédure SOL a pour l'instant refroidi les acquéreurs potentiels puisque jusqu'ici aucune offre n'a été reçue par nos services.

Ce qui me permet de faire une petite parenthèse pour souligner le travail de longue haleine mené par le Service du Patrimoine dans cette aventure de rationalisation immobilière, aux nombreux rebondissements comme on le voit encore dans ce dossier et de les remercier pour leur investissement.

Voilà, en résumé l'état infrastructuro-patrimonial de cette parcelle, qui appelle sans doute au consensus à venir, un consensus que nous pratiquons déjà en laissant les gens du quartier bénéficiers de notre espace vert dont la faune et la flore, si chères aux yeux de ces protestataires, auraient pu être davantage protégées en érigeant une clôture qui aurait tenu éloignés les nombreux habitants désireux de promener Médor à cet endroit.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. Y a-t-il une demande d'intervention ?

M. MAGNERY, Conseiller provincial (en visioconférence).- Monsieur le Président !

M. LE PRESIDENT.- Oui ! Je pense que l'auteur... Quand je viens de poser la question à l'auteur de la question s'il souhaitait prendre la parole...

M. MAGNERY, Conseiller provincial (en visioconférence).- C'est une prise de parole sur la procédure ! Je crois qu'on a le droit d'intervenir sur la procédure Monsieur le Président !

M. LE PRESIDENT.- A priori, vous vous arrangez avec votre Chef de groupe qui a posé la question mais...

M. MAGNERY, Conseiller provincial (en visioconférence).- Je répète, ce n'est pas sur le fond du dossier, c'est sur la procédure.

Je voulais simplement vous faire remarquer et attirer votre attention, Monsieur le Président, que Monsieur DENIS a, pour la réponse à cette question, fait une petite réponse à la question précédente alors, il l'a fait de manière, dans ce cas-ci, très bienveillante mais je trouve que d'autres fois, les Députés se sont permis d'agir de la sorte et ça a suscité des remous au sein de l'Assemblée.

Donc, je voudrais que cette habitude de réponse à la question précédente en profitant de la question suivante ne soit pas prise par nos Députés.

Tout simplement. Merci.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2022****VII.- Discussions et votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.****Document 21-22/153 : Modification de la représentation provinciale au sein de la Régie provinciale autonome d'édition « Les Éditions de la Province de Liège » : remplacement de Madame Nicole MARÉCHAL, ancienne Conseillère provinciale.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour (document 21-22/153).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par consensus que votre Bureau vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. MAGNERY peut-être, je ne sais pas !?! Non, pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau du Conseil ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 21-22/AB/01 : Amendement budgétaire : Soutien à la relance des secteurs événementiel, culturel et artistique.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour (document 21-22/AB/01).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission a soulevé des remarques et des questions. J'invite le rapporteur, Mme Marie MONVILLE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MONVILLE, Rapporteur (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre Commission s'est réunie donc ce 25 janvier et a examiné le point d'amendement déposé par le groupe PTB relatif au soutien à la relance des secteurs événementiel, culturel et artistique dans le contexte de la reprise des activités post-Covid.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2022**

La requérante rappelle combien ces secteurs ont durement été impactés, la situation s'étant de surcroît encore dégradée depuis le dépôt de la proposition. Certaines associations sont en effet doublement impactées par les diverses crises et notamment l'événement des inondations.

Dans la perspective d'une reprise des activités au printemps prochain, un soutien est vivement réclamé.

Il lui est répondu que les soutiens exceptionnels sont des réponses immédiates à une situation extraordinaire et qu'ils dépendent aussi de l'état santé budgétaire du pouvoir subsidiant.

En début de pandémie, tout le monde a été pris de court, entraînant sur le plan culturel une succession d'annulations, la Province a alors voulu permettre aux secteurs de se relancer dans les meilleures conditions possibles, en bénéficiant d'un soutien financier, ce qui a été apprécié.

Néanmoins, cette relance a parfois été compromise par des nouvelles, entraînant annulations, reports ou réduction des jauges pour l'accueil du public.

La relance du secteur musique initiée en 2020 a dû être reportée deux fois, ce qui montre la limite du modèle d'aides à envisager.

Bien qu'il reste durement impacté par les mesures sanitaires décrétées par le CODECO, plutôt qu'une mobilisation de moyens financiers, le secteur privilégie une autre gestion de cette pandémie sur le plan de l'accueil du public et de l'organisation d'événements. La priorité porte sur des mesures plus porteuses de stabilité dans le temps.

Par ailleurs, il est important également de prendre en considération la réaction du public, la reprise reste timide en raison des périodes de confinement prolongé, on assiste à un changement de comportement. Beaucoup ont modifié leurs habitudes par peur de virus, par lassitude face aux contraintes énormes ou simplement par accès à la culture par des technologies nouvelles.

Une nouvelle aide ponctuelle de la Province de Liège constituerait dès lors un emplâtre sur une jambe de bois, le véritable enjeu se situant à un autre niveau de pouvoir. De plus, il faut prendre la mesure de l'évolution des comportements et se donner le temps d'identifier la meilleure façon d'aider le secteur culturel par un soutien à la relance au moment propice et cela, en fonction des ressources de la Province.

Tout moyen dédicacé à la relance se fera au détriment d'autres politiques à mener. Pour rappel, au budget 2022, plus d'un million d'euros est dévolu à l'aide directe aux projets culturels.

Il est aussi souligné que si les actions de relance de la culture ont eu un impact positif de manière générale, elles ont également laissé de côté les profils qui n'ont pas postulé faute de rentrer dans les cases des appels lancés.

## SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2022

La Province reste à l'écoute du terrain et analyse les demandes qui lui parviennent sous le prisme de leurs particularités propres, ce qui est moins médiatique qu'un énième appel mais c'est cohérent avec la choralité du secteur culturel.

Ensuite, un Conseiller confirme que l'aide structurelle et l'efficacité sont à privilégier mais regrette que cette aide à la relance ne puisse être envisagée pour cet été.

Un autre Conseiller s'interroge sur le timing, soulignant qu'il s'agissait d'être prêt pour accueillir les dossiers.

Il lui est alors répondu que l'Administration accueille toujours les projets et répond aux sollicitations, encore faut-il être sollicité !

Chaque organisateur essayant de trouver la bonne voie. Il est rappelé que les perspectives s'offrent désormais aux organisateurs, même en partant du pire, soit le code rouge, les mois passés ont été difficiles et certains ont aussi choisi de s'orienter vers d'autres activités.

Un Conseiller questionne sur ce qu'on entend par le plan de relance, pointant le fait que la relance des activités doit venir des associations qui sont à la manœuvre. La Province doit être à leur écoute, elle a déjà fait un énorme travail.

Ensuite un Conseiller signale qu'il est en phase avec cette approche d'écoute du terrain mais il réclame néanmoins un signal fort et une aide à la promotion des événements en considérant les différents besoins du secteur.

Il lui est répondu que le travail s'opère selon plusieurs axes, d'abord la création d'un lieu où l'on peut obtenir l'information nécessaire et une aide à l'introduction d'une demande dans les formes utiles, soit un vadémécum, ensuite un projet d'agenda culturel à l'échelle provinciale qui est dans les cartons.

Le processus est enclenché, les moyens mis à disposition et ce, dans l'optique d'échanges dans un ensemble plus large, notamment à l'échelle de l'Euregio.

Un Conseiller rappelle que le secteur associatif doit aussi interpellier les Villes et Communes. Le représentant de l'administration signale que les sollicitations arrivent actuellement au rythme normal, soit une dizaine de demandes quotidiennement, qui sont traitées comme par le passé. Les demandes de soutien financier sont cependant revues à la hausse, beaucoup ont déjà entrepris la relance de leur secteur pour récupérer leur public au plus vite, dès cette saison.

Donc, les échanges ont été très riches et ce point fait l'objet d'un vote avec 2 voix pour et 10 voix contre.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. RASSAA, vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2022**

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Rapidement. Donc, le débat en Commission a été fort intéressant, comme vient de le préciser ma collègue Conseillère, Madame MONVILLE.

Au-delà de l'intérêt d'entendre le récit des échanges en séance publique, je voudrais encore plaider pour l'amendement une dernière fois. Nous vivons donc toujours une situation exceptionnelle au niveau sanitaire, cette situation appelle des mesures exceptionnelles en termes budgétaires et en termes de relance des secteurs impactés, en particulier le secteur culturel, événementiel et artistique.

Nous ne sommes pas fans des appels à projets comme on l'a déjà dit à cette tribune mais des signaux forts sont attendus par le secteur de la part de la Province qui gère notamment ces compétences.

Je citerai par exemple une aide à la promotion ou un guichet unique pour aide administrative au montage de projets. Je précise que sur ce dernier point, le Député – Président a annoncé que quelque chose de ce genre se prépare et nous espérons que cela aboutisse au plus vite.

En résumé, si je ne nie pas les efforts de l'administration provinciale pour accueillir et traiter les nombreuses demandes qui arrivent, je continue à défendre le besoin d'une action exceptionnelle pour préparer la fenêtre de tir, la fenêtre d'ouverture pour ce secteur au printemps, un secteur qui a beaucoup souffert et qui n'a pas fini de rattraper le temps perdu.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Y a-t-il d'autres interventions ? Pas d'autre intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission qui s'est prononcée en faveur d'un rejet de cet amendement ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO

Qui est contre ? Le groupe PTB

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

**Document 21-22/AB/02 : Amendement budgétaire : Prévenir l'épuisement au travail en Province de Liège.**

(Voir rapport)



**SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2022**

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour (document 21-22/AB/02).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission a soulevé des questions. J'invite le rapporteur, Mme Victoria VANDEBERG à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme VANDEBERG, Rapporteur (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président.

Donc effectivement, un Conseiller a pris la parole lors de cette Commission par rapport à ce point et a demandé des explications et a surtout aussi expliqué le dépôt de cet amendement donc qui s'explique par le fait que les frais de fonctionnement sont en baisse régulière, que les départs à la pension ne sont plus remplacés, tout ça avec une charge de travail identique. Et donc, ici, ce qui inquiétait était les conditions de travail des employés de la Province.

Donc, moins de personne, moins de moyens et pour une même charge de travail. Le Conseiller demandait donc des chiffres par rapport aux maladies mentales au sein du personnel et il pensait surtout à des épuisements, des burn out, et voir quel était le suivi par rapport à ces maladies mentales.

L'administration répond que la première chose à laquelle ils pensent par rapport à cette thématique est à l'absentéisme, qu'il y a des études qui sont faites sur ce thème et cela dépasse, au niveau belge, cela dépasse même le nombre de personnes au chômage pour le moment.

La Province de Liège, par rapport aux autres entreprises et institutions belges a le même taux et n'est pas donc différente du reste de la Belgique à ce niveau-là.

En chiffres, au niveau de la Province de Liège, en 2021, sur absentéisme longue durée, nous avons 278 agents en incapacité de travail de longue durée, donc de plus de 4 mois. Sur 5 ans, il faut remarquer que ce chiffre est assez stable et donc, ne s'est pas envolé avec l'épidémie de Coronavirus et donc, ce chiffre a toujours oscillé entre 250 à 300 personnes.

Les absences ont d'ailleurs été classées par familles de pathologies. 2 pathologies emportent plus de 50% de ces absences, ce sont les affections psychiques et articulaires.

En ce qui concerne les affections psychiques, en 2019, on était à 28,5% des absences et 2021, on s'approche les 30% donc on voit donc que le chiffre n'augmente pas spécialement. A noter que cela ne trouve pas sa cause dans l'environnement professionnel et les risques psychosociaux qui y sont liés au sein du travail à la Province.

L'administration note aussi que plusieurs dispositifs sont mis en place afin de prévenir justement les risques psychosociaux. Tout d'abord l'accueil qui doit être préparé au niveau administratif mais aussi intégration au sein du service avec des fiches de postes, d'analyse de risques et les profils de fonction.

Ensuite, il y a une évaluation continue. Ensuite, une formation continue qui permet aussi de diminuer ces risques psychosociaux et d'avoir un meilleur environnement de travail et ensuite, la mobilité donc à la fin du processus, il est fort possible qu'une personne puisse changer

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2022**

de service afin de se sentir mieux dans son travail.

Un suivi est donc fait et donc, cela aboutit parfois aussi à un changement de service et dans certains cas, à une rupture de contrat pour force majeure médicale. A ce moment-là, on est dans de la compétence médicale, c'est donc un collège de médecins qui décide de cela.

Il y a également une enquête sur les risques psychosociaux qui a été faite. 48% des personnes ont répondu, et donc, les résultats nous permettent d'engranger des réponses, des éléments de réponses encore plus en avant.

Le Conseiller, en gros, remercie pour ces réponses et donc l'amendement est tout de même confirmé pour passage en Conseil.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Le vote de la Commission c'était 2 voix pour, 9 voix contre et 1 abstention. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. RASSAA. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Donc, nous avons encore eu un échange très intéressant en Commission à propos de la sécurité et de la santé mentale au travail des agents provinciaux.

Dans un sens, nous avons été en partie rassurés, les chiffres d'absences longue durée sont relativement stables sur les cinq dernières années, les services provinciaux ont établi divers protocoles pour assurer l'accueil, le suivi et la réintégration des travailleurs.

Si je dis en partie, c'est notamment parce que le taux de réussite des trajets de réintégrations professionnelles est relativement bas, 6 réintégrations réussies sur 48, 7 pensions et 8 ruptures de contrats mais si je dis ça, c'est surtout parce que la thèse essentielle défendue dans notre amendement est que l'organisation du travail et les conditions de travail, deux facteurs de risques psychosociaux, sont modifiés avec le budget 2022.

Les frais de fonctionnement sont en baisse, des départements sont réorganisés et tous les départs naturels à la pension ne sont pas remplacés. Cette thèse n'a pas changé et nous continuons donc à plaider pour que l'institution provinciale exerce une vigilance particulière vis-à-vis des agents provinciaux qui continuent à assurer le service.

Nous vous invitons donc à voter avec nous cet amendement en faveur de bonnes conditions de travail à la Province de Liège.

Je vous remercie

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. D'autres interventions ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2022**

Qui est pour les conclusions de la première Commission qui s'est prononcée en faveur d'un rejet de cet amendement ? Le groupe PS, le groupe MR

Qui est contre ? Le groupe PTB

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

**Document 21-22/159 : Octroi de subventions en matière de Relations avec les territoires, les villes et les communes en faveur de la Commune d'Esneux – Dotation wallonne destinée à participer aux charges exceptionnelles liées aux inondations des 14 et 15 juillet 2021.**

**Document 21-22/160 : Octroi de subventions en matière de Relations avec les territoires, les villes et les communes en faveur des Communes de Theux et Pepinster – Dotation wallonne destinée à participer aux charges exceptionnelles liées aux inondations des 14 et 15 juillet 2021.**

**Document 21-22/161 : Octroi de subventions en matière de Relations avec les territoires, les villes et les communes en faveur de la SPI – Dotation wallonne destinée à participer aux charges exceptionnelles liées aux inondations des 14 et 15 juillet 2021.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 7, 8 et 9 de l'ordre du jour (documents 21-22/159, 21-22/160, 21-22/161) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces trois documents ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Sandrina GAILLARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme GAILLARD, Rapporteur (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Les documents 159, 160, 161 ont été présentés par Mr le Député-Président lors de la Commission 1 de ce mardi 25 janvier.

Le premier est l'octroi d'une subvention de 120.000 € en faveur de la commune d'Esneux à prélever sur la dotation exceptionnelle de la Région Wallonne pour la gestion de la crise à la suite des inondations, pour du personnel et du matériel.

Le second est l'octroi d'une subvention de 10.000 € pour la Commune de Theux et le même montant pour la Commune de Pepinster.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2022**

Monsieur le Député - Président rappelle que la Province a sollicité fin d'année les Communes afin d'être certaine qu'elles avaient bien compris l'intention de la Province par rapport aux moyens mis à disposition par la Région avec une liste d'items potentiels.

La Province n'a pas fait d'arbitrage, mais elle a entendu les demandes.

A la fin, nous recevrons un récapitulatif de tout ce qui a été mis en œuvre depuis le début de cette catastrophe. Nous pourrions constater le degré de consommation. Ce document ne précisera pas ce que la Province fait elle-même directement, cela n'a pas encore été chiffré. La Province fait des choses en dehors de cette aide spécifique.

Le troisième dossier, le 161, est une aide de 300.000 € destinée à la maîtrise d'ouvrage indirecte déléguée à la SPI qui a l'expertise.

Voici les questions de 2 conseillères : la première porte sur les subsides pour l'engagement de personnel. La Conseillère se rappelle, qu'il y a quelques mois, la Province allait peut-être mettre du personnel à disposition des Communes via des conventions. Elle se demande donc si la Province n'avait pas le profil de personnel qui convenait pour éventuellement les envoyer sur le terrain dans ces Communes en difficulté au lieu de les subsidier.

Monsieur le Député - Président répond que les Communes pouvaient aller puiser ce dont elles avaient besoin dans la liste de qui leurs étaient proposés. Les besoins sont différents selon les Communes. Comme déjà dit, aucune n'a été oubliée, toutes ont été sollicitées par rapport à cette dotation.

Pour le reste, la Province fait des aides et mises à disposition de personnel, dès que la Province avait une compétence provinciale qu'elle pouvait déléguer, elle l'a fait.

Il confirme à la Conseillère que quand la Province n'est pas à même d'avoir l'aide en interne ou que ça mettait les services en défaut, elle faisait appel à un intermédiaire pour ces demandes de métiers qu'elle ne pouvait pas satisfaire.

Une deuxième question porte sur l'aide apportée par la Province aux Communes pour analyser la situation des cours d'eau. Est-ce que les aides accordées ont été aussi valorisées ?

Il nous est donné l'exemple concret d'un cours d'eau de catégorie 2 qui passe à Olne et qui va jusqu'à Trooz. Avant les inondations, il était déjà acquis que la Province interviendrait pour 17 % du total et le reste étant pour les différentes communes traversées.

Donc oui, ici très spécifiquement, la Province l'a intégré dans les moyens mis à disposition. Déjà en temps normal, il y a des travaux à effectuer sur ces cours d'eau mais maintenant les choses sont plus conséquentes. Les inondations les ont ravagés encore un peu plus, donc la Province puise partiellement dans la dotation.

La Province a répertorié tout ce qui est mis à disposition et dans une étape pas trop lointaine, le 31 mars, Monsieur le Député - Président viendra avec la valorisation de ce qu'a mis

## SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2022

la Province en propre et en fonds propres. Il y aura à la fois la consommation des moyens mis à disposition par la Région et en même temps celle spontanément mise à disposition par la Province. Aujourd'hui il n'y a pas encore la valorisation mais nous l'aurons.

Une troisième question : les subsides octroyés ce jour sont-ils les derniers pour ces 3 Communes ou pourront-elles encore demander d'éventuels subsides postérieurement ?

Il lui est répondu que rien encore n'est définitif car la dotation n'est pas encore consommée. Par exemple si Trooz identifie de nouveaux besoins, elle pourra redéposer une demande de subsides.

Les votes, je sais que c'est 2 abstentions et 10 pour.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la première Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

### **Document 21-22/154 : Règlement d'ordre intérieur de la Maison Erasmus de la Haute École de la Province de Liège – Modification.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour (document 21-22/154).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc à l'unanimité que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR,

le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 21-22/155 : Modification de la redevance pour les étudiants séjournant à la « Maison Erasmus » de la Haute École de la Province de Liège, à partir de l'année académique 2022-2023.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour (document 21-22/155).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc à l'unanimité que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 21-22/156 : Marché public de Fournitures – Mode de passation et conditions du marché relatif à l'acquisition d'ordinateurs portables de type « WinBook » destinés à être prêtés à l'ensemble des élèves des 2ème et 3ème degrés de l'Enseignement de la Province de Liège.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 12 de l'ordre du jour (document 21-22/156).

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2022**

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 1 abstention que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 21-22/157 : École Provinciale d'Administration – Proposition d'une nouvelle tarification.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 13 de l'ordre du jour (document 21-22/157).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc à l'unanimité que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**VIII. – Prestations de serment****Prestation de serment de Monsieur Pierre BROOZE, nommé en qualité de Directeur général provincial stagiaire, à la date du 1er février 2022.**

M. LE PRESIDENT.- Point 14 de l'ordre du jour.

Nous passons à la suite de l'ordre du jour, vous m'excuserez mais je vais descendre à la tribune, ce sera plus simple.

Comme vous le savez, Madame Marianne LONHAY, notre Directrice générale provinciale, est admise à la retraite à la date du 1er février et c'est donc Monsieur Pierre BROOZE, désigné par le Conseil provincial en sa séance du 16 décembre 2021, qui lui succédera.

J'invite à présent Monsieur Pierre BROOZE à me rejoindre pour prêter serment.

M. Pierre BROOZE (devant Monsieur le Président, à la tribune).- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge ».

M. LE PRESIDENT.- Toutes mes félicitations Monsieur BROOZE.

(Applaudissements)

**Prestation de serment de Monsieur Pierrick FASTRÉ, nommé en qualité de Directeur financier provincial stagiaire, à la date du 1er février 2022.**

M. LE PRESIDENT.- Point 15 de l'ordre du jour.

Comme vous le savez également, Monsieur Jacques TRICNONT, notre Directeur financier provincial, est aussi admis à la retraite à la date du 1er février et c'est donc Monsieur Pierrick FASTRÉ, désigné par le Conseil provincial en sa séance du 16 décembre 2021, qui lui succédera.

M. Pierrick FASTRÉ (devant Monsieur le Président, à la tribune).- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge ».

M. LE PRESIDENT.- Toutes mes félicitations Monsieur FASTRÉ.

(Applaudissements)

**IX.- Mises à l'honneur de Madame Marianne LONHAY, Directrice générale provinciale, et de Monsieur Jacques TRICNONT, Directeur financier provincial, admis à la retraite au 1er février 2022 et autorisation de porter le titre honorifique de leur fonction.**

M. LE PRESIDENT.- Point 16 de l'ordre du jour.

Chers collègues, je vous informe que le titre honorifique de leur fonction est accordé à



**SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2022**

Madame Marianne LONHAY, Directrice générale provinciale, et à Monsieur Jacques TRICNONT, Directeur financier provincial.

Au nom de tous les membres de notre Assemblée, je tiens maintenant à mentionner notre fierté à tous de pouvoir participer, soit en visioconférence, soit directement dans cette salle prestigieuse, à l'hommage que le Conseil provincial tient à rendre aux deux plus hauts fonctionnaires de notre Province, Madame Marianne LONHAY, Directrice générale provinciale, et Monsieur Jacques TRICNONT, Directeur financier provincial, qui accèderont, dans quelques jours, en même temps à une retraite amplement méritée.

Chère Marianne, Cher Jacques, au nom de notre Assemblée, laissez-moi déjà vous remercier chaleureusement pour le travail énorme que vous avez accompli pour l'Institution provinciale durant toutes ces années.

La crise sanitaire nous force à le faire en visioconférence et j'en suis peiné, car vos deux carrières auraient mérité une mise à l'honneur en « présentiel », devant chacun des Conseillers, agents, famille et amis qui vous sont chers.

Et c'est donc en ma qualité de Président du Conseil provincial qu'il me revient maintenant l'honneur de prendre la parole pour exprimer, à chacun de vous, notre estime et notre sympathie.

Je vais commencer en disant Chère Marianne,

Un départ après une carrière si riche à la tête de l'administration provinciale est probablement une réalité encore difficile à appréhender pour certains. Pour toi, d'abord, chère Marianne, qui a consacré ta vie professionnelle à cette vieille et belle institution qui nous est chère. Pour tous tes collaborateurs ensuite, qui ont été formés aux valeurs de rigueur et d'efficacité qui te caractérisent. Pour nous Conseillers, enfin, qui tenons à te réaffirmer toute notre estime et toute notre sympathie.

Nous avons toujours pu compter sur ton soutien et ton aide durant toutes ces années où tu as piloté la barque provinciale aux côtés des Collèges successifs.

Pour celles et ceux qui n'auraient pas vécu sur la planète provinciale, rappelons que notre institution, la plus ancienne du pays, a connu certaines évolutions ces dernières années et en connaît encore actuellement. De main de maître, tu nous as aidés à surmonter les difficultés, à dépasser nos faiblesses, à mieux utiliser nos forces et à se projeter dans un avenir qu'il nous appartient de construire, bref à vivre notre institution avec la conviction qu'elle était assurément pertinente et utile pour nos communes et nos concitoyens.

Incontestablement, le rôle et les tâches essentielles qui incombent à la Directrice générale provinciale peuvent être difficiles, ardu, délicats et parfois ingrats.

C'est à la suite du décret du 18 avril 2013 que la fonction de Greffier porte, à présent, le titre de Directeur général provincial. Nommée par le Conseil provincial, tu assumes la charge d'être à la tête de l'administration provinciale depuis le 1er février 2004.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2022**

La Directrice générale provinciale assume, sous le contrôle du Collège, les fonctions de direction et de coordination de l'ensemble des services provinciaux. Entre autres fonctions, elle exerce la présidence du Comité de Direction et participe, en qualité de conseiller administratif et juridique, aux séances du Collège provincial et du Conseil provincial et est la chef du personnel provincial.

Véritable touche à tout, elle se doit d'être polyvalente sans être pour autant, une spécialiste dans toutes les matières.

Au travers de la rédaction des procès-verbaux des réunions du Conseil et du Collège et autres transcriptions des délibérations du Conseil et du Collège dans les registres dont elle a l'exclusive responsabilité, elle est la garante de la gestion et de la crédibilité de l'Institution provinciale.

Son rôle, ne se limite pas à tout cela, elle est également la gardienne des archives. Je sais que le terme « archives » prête souvent à sourire, mais détrompons-nous car n'oublions pas que les archives, qu'elles soient classées, mortes ou vivantes sont au travers des textes, des œuvres, livres et autres actes qui les constituent, non seulement partie intégrante de notre patrimoine, mais le reflet de nos connaissances et de nos cultures, témoins de l'évolution de notre administration, de notre Société.

La consultation des pièces administratives se fait également sous sa responsabilité, dans le respect des dispositions légales et réglementaires.

J'en arrive à présent à ton cursus, ta carrière professionnelle dans ses phases successives.

Licenciée en droit de l'Université de Liège en juillet 1981, tu as débuté ta carrière au service de l'Etat, avant d'entrer, à peine un an plus tard, à la Province en 1982, et plus précisément comme secrétaire d'administration à l'administration centrale provinciale.

Tu travailles alors au service juridique du contentieux fiscal, communal et ensuite provincial avant de passer, en 1993, au service de Monsieur le Greffier en tant que Chef de secrétariat.

C'est aux côtés d'André HAUDESTAINE, et ensuite de son successeur Roger JEUNEHOMME, que tu as acquis toute l'expérience du métier traçant ainsi déjà une belle destinée.

C'est en effet le jeudi 1er février 2004, Chère Marianne, que tu as prêté serment devant notre Assemblée en tant que Greffière provinciale. A l'époque, tu étais la première femme à la Province de Liège, et la deuxième femme du Royaume, à exercer cette fonction.

Etre le plus haut fonctionnaire de la Province, à la tête de 6.500 agents, à l'époque 84 Conseillers provinciaux aussi, tout en étant la collaboratrice directe du Collège provincial, n'est pas un poste de tout repos. Je pense que certains d'entre nous peuvent vraiment l'assurer.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2022**

Depuis ton bureau, où un nombre infini de dossiers circulent, on perçoit encore souvent une lumière au premier étage de l'aile provinciale du Palais des Princes Evêques, alors que tout autre local semble désert à ces heures tardives.

Avec une rigueur à toute épreuve, et une patience à toute épreuve, aucun détail ne t'échappe. Malgré l'ampleur de la tâche et la quantité de documents soumis à ton examen, pour notre examen, tu décèles le moindre défaut, la moindre anomalie, certains reconnaissant en toi un don inégal, je dirais même proche de la magie.

Douzième et dernière Greffière de la Province de Liège suite à la réforme des grades légaux, tu auras collaboré avec trois Gouverneurs : Messieurs Paul BOLLAND, Michel FORET et maintenant Hervé JAMAR ; avec 5 Présidents du Conseil provincial : Monsieur Jean-Claude MEURENS ici présent, Mesdames Josette MICHAUX et Myriam ABAD-PERICK, Monsieur Claude KLENKENBERG et votre serviteur depuis le début de cette législature.

De même, tout au long de sa charge du plus haut fonctionnaire provincial, Marianne aura connu 15 Députés permanents parmi les Conseillers provinciaux issus de quatre élections provinciales. Elle aura également assisté à plus de 280 séances de l'Assemblée provinciale, celle d'aujourd'hui incluse.

Chère Marianne, ce que nous récompensons aujourd'hui, ce ne sont pas uniquement 18 années de travail en tant que plus haut fonctionnaire provincial. Certes, la durée a son importance mais le dévouement, le sens de la valeur du travail bien fait, le savoir-faire en ont bien plus.

Au nom de notre Assemblée, je tiens à te remercier chaleureusement et surtout t'exprimer toute notre amitié pour les services rendus.

Nous te souhaitons tous, une longue et heureuse retraite.

Je voudrais aussi, Chère Marianne, t'offrir ces quelques fleurs, témoignage de notre sympathie.

(Applaudissements nourris)

M. LE PRESIDENT.- Pierre, tu vois ce qui t'attend !

(Rires)

M. LE PRESIDENT.- Cher Jacques,

La fonction de Directeur financier provincial est parfois méconnue et pourtant essentielle au bon fonctionnement de nos provinces et j'ai ici l'occasion de souligner combien ton travail a été capital pour notre institution et te témoigner la reconnaissance que chacune des personnes ici présentes te porte.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2022**

Après des études en distribution et marketing que tu réussis avec distinction en 1976, tu choisis une carrière dans l'Administration en entrant au Ministère des Finances en qualité de Rédacteur-vérificateur aux Services Administratifs Centraux.

En 1981 tu arrives à la Province de Liège, personnellement je trouve que c'est beaucoup mieux, au sein du cabinet du Député permanent Georges Gabriel et ensuite, en 1987, de celui de Philippe Wathelet.

En 1991, tu seras chargé des fonctions supérieures de Contrôleur en Chef des Finances à l'Administration Centrale Provinciale et c'est ainsi qu'en janvier 1998 tu revêtiras le grade légal de Receveur provincial.

C'est à la suite du décret du 18 avril 2013 que tu porteras le titre de Directeur financier provincial.

En assumant cette fonction, c'est à toi qu'il incombe de tenir la comptabilité de la Province et d'en établir les comptes annuels. Tu te dois également d'assurer une utilisation efficace et économique des ressources provinciales. Pendant 24 ans, tu auras été le véritable gardien de la légalité et de la logique économique et financière de notre institution.

Mais durant ces années tu auras également formé de nombreux agents aux finances provinciales. En effet, après avoir été toi-même diplômé avec grande distinction de l'Ecole provinciale d'administration tu en deviendras chargé de cours. Nombreux sont ceux qui sont passés par tes bancs et se souviendront de ton professionnalisme et de ta rigueur.

Cet engagement pour la chose publique transparaîtra également dans un engagement politique. Echevin et ensuite Bourgmestre libéral d'Anthisnes, tu exerceras ton mandat avec autant de conviction que tu en as mis dans ta fonction de Directeur financier.

Après ces 24 années bien remplies, je te souhaite, au nom de cette Assemblée et en celui de l'ensemble des personnes qui ont eu l'honneur de travailler avec toi, une excellente retraite et je t'offre une bonne bouteille, je suis certain que tu sauras profiter j'en suis sûr.

(Applaudissements nourris)

**X. - Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021**

M. LE PRESIDENT.- Point 17 de l'ordre du jour.

Avant de descendre tous ensemble dans les Salons du Palais provincial, il nous reste un point à aborder.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

**SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2022**

**XI.- Clôture de la réunion**

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine réunion ordinaire du Conseil provincial se tiendra le jeudi 24 février 2022 à 16H30.

(Applaudissements)

La réunion publique est levée à 18H45'.